

● (1730)

[Traduction]

**M. Walter Baker (Grenville-Carleton):** Madame l'Orateur, même si le parrain de ce bill n'a pas obtenu le consentement unanime de la Chambre pour sa proposition d'amendement, il a pris un engagement. Je crois que la Chambre accepte le principe du bill. Nous pourrions peut-être alors lui faire franchir l'étape de la deuxième lecture et le renvoyer au comité compétent sans plus de retard et sans débat supplémentaire. Comme la proposition du député n'a pas obtenu le consentement unanime, sans doute le comité pourrait-il l'étudier.

Il s'agit de questions de bienséance et certains peuvent croire que le parlement fédéral fait preuve de mauvais goût en statuant sur cette question, étant donné que certaines provinces peuvent s'en formaliser. Je dis cela à cause de certaines opinions que le ministère des Affaires extérieures a déjà exprimées. Je me souviens qu'à une occasion, le ministère avait donné son avis sur l'opportunité de hisser le drapeau de l'Ukraine devant l'hôtel de ville. Il ne s'agissait pas d'un avis au sens juridique, mais plutôt d'une opinion. Le ministère laissa entendre qu'il serait inconvenant de hisser ce drapeau et cela donna lieu à de grandes difficultés. Finalement, la ville décida de ne pas tenir compte de cet avis douteux du ministère des Affaires extérieures et hissa le drapeau ukrainien le jour de la fête nationale de l'Ukraine.

Peut-être devrions-nous féliciter le député de Moncton (M. Jones) d'avoir refusé le consentement unanime. Le parrain du bill a pris un engagement; par conséquent, comme je crois que l'accord est général, le sujet du bill devrait être renvoyé à un comité.

**M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Madame l'Orateur, le député de Roberval (M. Gauthier) s'est dit étonné de voir que des représentants de l'opposition officielle et de mon parti ne soient pas intervenus dans le débat. La raison en a été donnée par le député de Grenville-Carleton (M. Baker). Nous savons que l'on pourrait poser des questions sérieuses à propos du bill, mais nous estimons que l'idée que nous prenions les moyens pour faire respecter l'emblème de notre pays est bonne, et nous l'appuyons. Nous pensons qu'il serait bon d'adopter le bill en deuxième lecture et de le renvoyer au comité.

Le député qui a présenté le bill a indiqué les modifications qu'il y apportera. Il n'a pas obtenu que ces modifications soient apportées à la Chambre, mais cela pourra se faire au comité si le comité le juge bon. Si nous ne sommes pas intervenus dans le débat, c'est pour que le bill ne soit pas torpillé. Nous sommes d'accord pour que le bill soit adopté en deuxième lecture et renvoyé au comité.

**L'Orateur suppléant (Mme Morin):** La Chambre est-elle prête à se prononcer? Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

**Des voix:** D'accord.

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 2<sup>e</sup> fois, est renvoyé au comité permanent de la justice et des questions juridiques.)

**Une voix:** Six heures.

*Droit fiscal*

**L'Orateur suppléant (Mme Morin):** Avant de déclarer qu'il est 6 heures, la Chambre consent-elle à se former de nouveau en comité plénier pour l'étude du bill C-49.

**Des voix:** D'accord.

## ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

### LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

La Chambre, formée en comité plénier sous la présidence de Mme Morin, reprend l'étude du bill C-49, tendant à modifier le droit fiscal, présenté par M. Turner (Ottawa-Carleton).

**Une voix:** Il est 6 heures.

**Le vice-président adjoint:** Le comité ayant convenu de dire qu'il est 6 heures, je quitte le fauteuil jusqu'à 8 heures.

(La séance est suspendue à 5 h 30.)

### REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

**Le vice-président:** A la suspension de la séance, à 6 heures, le comité étudiait l'amendement à l'article 36.

**M. Orlikow:** Monsieur le président, je vais prendre quelques minutes pour achever les observations que je faisais lorsque les débats sur la question ont été interrompus. Je tiens notamment à commenter les allégations du député de Calgary. Selon lui, non seulement les Canadiens auraient à déplorer que les sociétés pétrolières passent aux mains de l'État, mais les grèves se multiplieraient et cette industrie serait mise en fâcheuse posture.

Rien ne prouve, ni au Canada ni à l'étranger, que les employés du gouvernement ou des sociétés de la couronne fassent plus souvent la grève que les travailleurs du secteur privé. Il n'y a pas eu beaucoup de grèves, dans l'industrie pétrolière, qui est pourtant peu syndicalisée. Cette industrie s'est montrée très efficace pour trouver le pétrole et le vendre au prix fort. Rien ne prouve que l'étatisation inciterait les travailleurs de cette industrie à faire la grève plus souvent que maintenant.

**Une voix:** Que faites-vous des chemins de fer britanniques?

**M. Orlikow:** Je serais très heureux, si l'occasion s'y prêtait mieux, de m'entretenir avec le député du sort pitoyable des chemins de fer de la Grande-Bretagne. Si l'on veut se tourner du côté de la Grande-Bretagne, il faut aussi voir le peu que les gouvernements conservateurs y ont fait, eux qui ont été au pouvoir pendant presque tout le dernier siècle, pour obliger l'industrie britannique à moderniser son matériel et ses techniques de gestion. Pas besoin, je pense, de nous tourner vers la Grande-Bretagne. Il est ici question du Canada.